

CODE D'ÉTHIQUE

L'École le jet d'Ancre inc. (l'École) a été fondée en 2004 et elle a pour mission de promouvoir et de développer la méthode du Journal Créatif®. Depuis 2022, l'École s'affiche ainsi comme le Centre de formation en Journal Créatif. Comme la méthode du Journal Créatif est un outil de développement personnel et que les personnes formées par l'École viennent de différents milieux professionnels, l'École s'est dotée d'un ensemble de règles de conduite appuyé sur des valeurs et des principes définis dans le présent document et qui constitue son code d'éthique.

Objet

Le Centre de formation en Journal Créatif de l'École le jet d'Ancre entend offrir à ses étudiants un environnement stimulant et respectueux qui favorise le développement professionnel tout en incitant à la réflexion et au développement personnel. Le code d'éthique vise à baliser les activités des étudiants et des personnes certifiées (PC) par l'École en s'appuyant sur plusieurs valeurs qui guident et encadrent leur pratique. Comme l'outil du Journal Créatif peut être utilisé dans différents contextes et puisque des situations présentant des enjeux complexes peuvent se présenter, le code vise à aider, orienter, guider et soutenir les personnes formées par l'École. Chacune de ces personnes s'engage à le respecter de façon responsable.

Les principes et les règles

1. Le professionnalisme

L'École le jet d'Ancre considère essentiel que ses étudiants et que les personnes certifiées agissent de façon professionnelle :

- 1.1. En respectant les règles éthiques figurant dans le présent code;
- 1.2. En se référant au code de déontologie de leur profession s'ils agissent en tant que thérapeute;
- 1.3. En n'outrepassant pas leurs compétences c'est-à-dire qu'ils ne s'engagent jamais dans des interventions de nature thérapeutique s'ils n'ont pas de formation en relation d'aide;
- 1.4. En sachant reconnaître leurs limites et en référant les participants aux organismes d'aide et/ou à différents intervenants de leur région si nécessaire;
- 1.5. En s'assurant que toutes les informations importantes soient claires quand ils animent ou accompagnent avec le Journal Créatif : leur profession de base, les objectifs de l'activité, les règles de fonctionnement, etc.;
- 1.6. En assurant la confidentialité des informations personnelles partagées dans le cadre d'activités de Journal Créatif, ce qui inclut d'inviter les participants des groupes à respecter cette règle;
- 1.7. En s'acquittant de leurs tâches avec un souci constant d'honnêteté et de transparence;
- 1.8. En sachant reconnaître les biais personnels et les conflits d'intérêts dans lesquels ils peuvent se trouver afin de les éclaircir;
- 1.9. En allant chercher des services de supervision au besoin.

2. La liberté et l'autonomie

L'École le jet d'Ancre considère comme cruciales la liberté et l'autonomie des participants aux activités de Journal Créatif. Les étudiants et PC endossent cette valeur :

- 2.1. En laissant les participants totalement libres de partager ou non sur leur expérience du journal, ne faisant aucune pression à cet égard;
- 2.2. En rétablissant la notion de liberté si le groupe exerce une pression sur un individu par exemple si des personnes insistent pour que d'autres partagent;
- 2.3. En laissant les participants libres de modifier les exercices selon leur inspiration en autant que cela ne nuise pas au groupe;
- 2.4. En rappelant périodiquement aux participants qu'ils ne sont pas obligés de suivre les consignes à la lettre ni de partager;

- 2.5. En n'interprétant pas les créations des participants, même s'ils le demandent;
- 2.6. En posant des questions ouvertes, en faisant des suggestions, en renvoyant toujours la personne à sa propre exploration.

3. Le respect

L'École le jet d'Ancre valorise le respect dans le processus et le respect des différences dans les groupes. Il est attendu que tous les étudiants et PC endossent ce principe :

- 3.1. En respectant le cheminement des participants à leurs ateliers, en respectant leur rythme, leurs façons de faire les exercices et leurs croyances;
- 3.2. En respectant les résistances des participants, par exemple si une personne refuse de faire un exercice, en accueillant son choix et lui permettant de faire autre chose ou de quitter si c'est ce qui lui convient;
- 3.3. En s'assurant d'avoir la permission des participants avant de prendre des photos ou d'utiliser des photos de leur matériel à des fins de recherche ou de promotion;
- 3.4. En respectant leurs collègues : en s'assurant d'avoir leur permission avant d'utiliser leurs idées; en ne s'attribuant pas le mérite de leurs travaux, etc.;
- 3.5. En respectant la propriété intellectuelle et en rejetant toute forme de plagiat, ce qui implique de toujours nommer ses sources, de mettre les références sur tout document écrit et de respecter les droits sur les illustrations utilisées.

4. La bienveillance

L'École le jet d'Ancre a à cœur d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de la collectivité et en ce sens tous les étudiants et PC doivent agir avec bienveillance :

- 4.1. En s'assurant que le bien-être de leurs participants est au centre de leurs décisions;
- 4.2. En établissant un climat de confiance dans les activités;
- 4.3. En stimulant et en reconnaissant la contribution de chacun;
- 4.4. En respectant et en s'adaptant au niveau de connaissance et de compétence des participants;
- 4.5. En traitant avec respect et bienveillance les créations qui sont partagées.

5. La responsabilité

L'École le jet d'Ancre valorise la responsabilisation de tous les étudiants et PC, qui agissent de façon responsable :

- 5.1. En tenant compte des limites de leurs compétences et des moyens dont ils disposent avant d'accepter un contrat;
- 5.2. En consultant un collègue ou un superviseur lorsque nécessaire;
- 5.3. En référant les participants à d'autres professionnels lorsque leur intérêt l'exige;
- 5.4. En reconnaissant à leur client le droit de consulter une autre personne certifiée ou toute autre personne;
- 5.5. En respectant les lois et les règles professionnelles en vigueur dans l'exercice de leurs fonctions.

6. La transparence dans les activités de publicité et promotion

L'École le jet d'Ancre valorise des pratiques promotionnelles transparentes qui impliquent que les étudiants et PC agissent :

- 6.1. En évitant toute fausse représentation en ce qui a trait à leurs compétences, à l'efficacité des services ou de la méthode du Journal Créatif;
- 6.2. En évitant le recours à l'exagération et au sensationnalisme dans ses déclarations publiques traitant du Journal Créatif;
- 6.3. En ne suggérant pas qu'il s'agit d'art-thérapie ou de toute autre intervention thérapeutique quand on se réfère à des activités de développement personnel ou de créativité;
- 6.4. En n'utilisant pas le terme « art-thérapie » indûment dans la publicité, sauf si la PC est art-thérapeute professionnelle.
- 6.5. En donnant une information suffisante pour aider le public à faire des choix éclairés;
- 6.6. En utilisant la marque de commerce Journal Créatif et les logos qui lui sont associés de manière responsable;
- 6.7. En obtenant le consentement écrit des personnes avant d'utiliser des images de leurs créations ou des photos dans une publicité; et en spécifiant la manière dont ses travaux seront utilisés;
- 6.8. En préservant l'anonymat de sa clientèle dans l'utilisation des informations obtenues de celle-ci à des fins didactiques ou promotionnelles;
- 6.9. En préservant la confidentialité de toute image utilisée à des fins de promotion ou de publicité.

Champ d'application

Le présent code s'applique à tous les étudiants et étudiantes en cours de formation pour devenir certifiés, à toutes les personnes ayant terminé la formation et obtenu la certification, qu'ils soient partenaires ou non de l'École après leur formation ou qu'ils souscrivent ou non à un forfait visibilité avec le Centre de formation en Journal Créatif. Ce code s'applique autant aux PC qui animent des groupes qu'à ceux et celles qui accompagnent des particuliers sur une base individuelle, que ce soit dans un contexte thérapeutique ou non. Toute activité entreprise dans le cadre de la formation est régie par ce code.

Le présent code reflète les valeurs de l'École le jet d'Ancre et les comportements attendus de ses étudiants et des PC. L'École s'engage à en diffuser le contenu à tous les étudiants en formation ainsi qu'aux PC. L'École s'engage aussi à envoyer les mises à jour à tous les PC.

Ce code d'éthique est axé vers une promotion de l'éthique et se veut davantage un guide pour s'orienter dans la pratique qu'un mécanisme de contrôle. Toutefois, toute personne dont le comportement est trouvé non conforme à ces normes recevra un avertissement et une demande de rectification des actions non conformes. En cas de manquements éthiques répétés ou graves, l'École a la possibilité de retirer le droit d'utilisation de la marque de commerce Journal Créatif® et des logos qui lui sont associés à la personne certifiée qui est en tort.

Ce code ne se substitue pas aux législations en place ni aux autres codes normatifs et règlements qui régissent le comportement des membres des différentes professions.